GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

arca

Charte Energie et Patrimoine au service de la transition énergétique

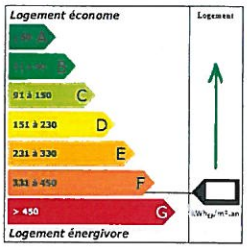

CHARTE PARTENARIALE
ARCA – GrDF

Entre
ARCA, l'Union Sociale pour l'Habitat Champagne-Ardenne, dont les locaux sont situés 38, rue Cérès – 51000 REIMS, représentée par Monsieur Christophe VILLERS en sa qualité de Président de Président,

Désignée ci-après « ARCA »,

Et
GrDF, Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 €uros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, dont le siège social est 6 rue Condorcet – 75009 PARIS, représentée par Franck WINTENBERGER, Directeur Clients Territoires Est, dûment habilité à cet effet,

Désignée ci-après « GrDF »,
Désignées ensemble ci-après « les Parties ».

Préambule

ARCA et GRDF sont confrontées aux défis posés notamment par les évolutions réglementaires récentes des secteurs de l'énergie, de l'urbanisme, le besoin renforcé de la maîtrise de l'énergie et la montée en puissance des dynamiques de développement durable.

Au-delà, GRDF et les organismes HLM représentés en Champagne-Ardenne par ARCA observent que les conditions d'exercice de leurs métiers respectifs sont appelés à évoluer, compte tenu notamment des enjeux environnementaux et du développement des réseaux intelligents.

Les bailleurs sociaux doivent faire face à de nouveaux enjeux : plus de sécurité, importance grandissante du développement durable et satisfaction des locataires. Dans le prolongement de ses actions autour de la sécurité, GRDF souhaite renforcer la sécurisation des installations en gaz naturel dans les bâtiments et être un acteur de la transition énergétique et de la maîtrise de l'énergie.
GRDF souhaite donc s'engager avec les bailleurs sociaux sur les thèmes suivants :

- Sécurisation des installations en Gaz Naturel et services associés
- Rénovation du patrimoine
- Modernisation des réseaux : compteurs communicants

Pour répondre à ces défis, ARCA et GRDF souhaitent renforcer les bases de leur coopération sur différents thèmes définis dans la présente charte.

Les assemblées générales (ou les « clubs des maîtres d'ouvrages») de l'ARCA, donneront lieu à 2 ou 3 interventions annuelles de GRDF sur des thèmes d'actualité choisis en concertation.

Chacune des 3 conventions présentées dans cette Charte sera proposée aux adhérents de l'ARCA en fonction des enjeux des bailleurs et de GRDF.

I. Convention Sécurisation des installations en Gaz Naturel et services associés

L'objectif de cette convention sera :

- D'améliorer la connaissance réciproque des métiers de chacun
- De garantir le maintien d'alimentation en gaz naturel dans un logement vacant
- De mettre à disposition les informations de consommations des bâtiments
- De renforcer les coopérations autour des installations de gaz naturel à usage collectif

Les engagements tournés vers les locataires faciliteront leur accès à l'énergie :

GRDF s'engage à :

- Favoriser le maintien de l'alimentation en gaz naturel dans le logement vacant durant une durée de 10 semaines à compter de la date de résiliation
- Réaliser, pour chaque programme en chauffage individuel supérieur ou égal à 3 logements, une mise en gaz pour essai ainsi qu'une vérification du dispositif d'alimentation en gaz du logement

Le Bailleur s'engage à :

- Assurer les relevés de compteurs lors des états des lieux et les transmettre à GRDF
- Informer les locataires de l'obligation de souscrire un contrat auprès d'un Fournisseur de son choix

Une convention qui renforce la coopération dans la programmation des travaux.

La coopération entre GRDF et les Bailleurs s'organise sur les 4 axes suivants :

- Programmation concertée des interventions de GRDF avec les bailleurs
- Bilan des interventions de GRDF sur les conduites d'immeubles/conduites montantes du patrimoine bailleur
- Coordination des programmes travaux entre GRDF et le Bailleur
- Actions conjointes de formation et d'information sur la sensibilisation et la prévention autour des colonnes d'immeuble et des colonnes montantes, auprès des techniciens bailleurs…

GRDF assure la maintenance des conduites d'immeubles et des conduites montantes en gaz naturel en immeuble collectif jusqu'aux compteurs, ces ouvrages étant en règle générale intégrés à la concession de distribution de gaz naturel de GRDF et élabore un plan pluriannuel de modernisation et de sécurisation des conduites d'immeubles.

FW

II. Convention Rénovation patrimoine au service de la transition énergétique

Dans le cadre du projet de rénovation d'un ensemble immobilier ou d'un bâtiment de logements sociaux et afin d'attribuer un niveau de performance énergétique en accord avec les objectifs du plan stratégique patrimonial de ces projets, l'énergie gaz naturel constitue assurément un atout majeur grâce à ses performances énergétiques, environnementales et économiques.

GRDF, dans son rôle de conseil en solutions gaz naturel et énergies renouvelables, est aux côtés des bailleurs et autres partenaires (Bureau d'études, exploitants) pour les accompagner dans toutes les étapes de leurs projets de rénovation de l'habitat collectif.

L'objectif est de réduire les consommations énergétiques du parc de bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020, et notamment de rénover complètement 400 000 logements chaque année à compter de 2013, dans le cadre d'une politique renforcée de lutte contre la précarité énergétique, de rénover l'ensemble du parc de logements sociaux, avec pour commencer la réalisation de travaux sur les 800 000 logements les plus énergivores d'ici 2020.

Selon la zone climatique et l'altitude, le niveau des labels HPE et BBC Rénovation est modulé.

Grâce aux efforts des Bailleurs sociaux et des pouvoirs publics, les consommations d'énergie des logements HLM sont aujourd'hui inférieures de 30% en moyenne à celles de l'ensemble des logements. Ainsi, le parc HLM qui accueille 16% de la population, contribue pour 11% aux émissions de CO2 produites par le secteur résidentiel (la consommation moyenne du parc HLM en énergie primaire est de 170kWh EP /m²/an contre 240 pour l'ensemble du parc résidentiel).

FW

CHARTE ENERGIE ET PATRIMOINE

Pour vous accompagner étape par étape dans vos programmes d'amélioration énergétique, GRDF a développé la convention Rénovation Patrimoine. De la définition de votre stratégie énergétique jusqu'à la mise en service des bâtiments rénovés, bénéficiez de solutions sur mesure et d'un partenariat dans la durée avec :

Une convention RENOVATION PATRIMOINE construite sur mesure au regard des attentes de chaque Bailleur intégrant les services suivants:

- Un interlocuteur Développement et Rénovation de GRDF dédié à chaque plan de rénovation et par Bailleur,
- Un diagnostic avec une étude technico économique sur un ou plusieurs bâtiments sur lesquels le Bailleur envisage un programme de rénovation thermique avec ou sans intervention sur le bâti,
- Connaissance des consommations d'énergie du parc ciblé et évaluation des consommations après rénovation,
- Accompagnement du Bailleur pour accéder à la certification et la labellisation des logements pour valoriser leur sobriété énergétique (BBC Réno),
- Accompagnement du Bailleur pour bénéficier des aides publiques dans le cadre de la rénovation,
- Communication partagée par le biais de plaquettes de réalisation conjointement réalisées permettant aux locataires et au public de connaitre les engagements énergétiques du Bailleur pour lutter contre la précarité énergétique
- Apporter services et conseils aux locataires pour optimiser l'usage de leur installation de chauffage
- Partage des programmes de rénovation nationaux et régionaux en vue d'une analyse des actions potentielles à déployer
- Benchmarking des actions menées sur les autres régions du Grand EST
- ....

FW

III. Convention modernisation des réseaux : compteurs communicants

GAZPAR, Outil d'efficacité énergétique au service de la collectivité et du client

Le projet de compteurs communicants Gaz est un projet basé sur la satisfaction Clients et sur la maîtrise de l'énergie (MDE) au service de la collectivité et des onze millions de clients de GRDF. L'arrivée de Gazpar sur l'ensemble du territoire national permettra :

- Une meilleure maîtrise de l'énergie grâce aux informations fournies par le télé-relevé
- Une facturation basée sur index réels de consommation et non plus sur des estimations

Les Clients gaz recevront chaque mois leur relevé mensuel de consommation sur index réel, transmis par les fournisseurs. Ils pourront également se rendre sur le site internet GRDF afin d'y consulter leurs données quotidiennes de consommations.

En plus de ces offres de base, les clients auront la possibilité de demander des données horaires de consommations. Ils pourront enfin obtenir des données en temps réel en branchant directement leur propre système sur le compteur.
Gazpar donnera les clés de la maîtrise de l'énergie aux clients, et ce grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés : associations de consommateurs, collectivités, bailleurs sociaux...
Gazpar, c'est :

- 1,5% d'économies d'énergie attendues pour les clients
- 9515 communes concernées entre 2017 et 2022
- 24 communes pilotes dès 2015
- Plus de 150 réunions de concertation entre 2010 et 2014
- 1000 emplois directs créés
- 11 millions de compteurs équipés de modules radio
- + de 15000 concentrateurs sur des toits d'immeubles

FW

GAZPAR concrètement : la solution technique

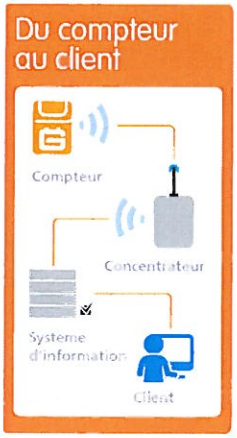

En concertation avec les parties prenantes, GRDF a conçu une solution technique simple, robuste et évolutive de télé-relevé radio. Elle se compose d'un compteur mécanique équipé d'un module radio, d'un concentrateur et de Systèmes d'Information dédiés. Le compteur communicant transmet au concentrateur les informations de consommation deux fois par jour, en moins d'une seconde, utilisant pour cela une fréquence de 169MHz, proche des fréquences de la radio FM. Installé sur un toit d'immeuble, le concentrateur envoie ensuite les données au système d'information de GRDF, via une transmission équivalente à un appel téléphonique. Le client a ainsi accès aux données de consommation réelles en quelques clics. Les choix effectués par GRDF concernant les ondes sont en parfaite adéquation avec la réglementation européenne en termes de santé publique.

Convention Cadre d'hébergement

Afin de contribuer à la réussite collective du déploiement du compteur communiquant, **GRDF sollicitera l'ensemble des bailleurs** pour obtenir un accord de principe sur la mise à disposition de points hauts propices à l'installation d'un concentrateur. Cet accord fera l'objet d'une convention d'hébergement des concentrateurs incluant une sélection de points hauts.

FW

IV. Modification et résiliation de la charte

Toute modification de la présente charte fera l'objet d'un avenant.
En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties de l'une ou l'autre de ses obligations au titre de la présente charte, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un mois.
La résiliation de la présente charte n'ouvrira droit au versement d'aucune indemnité ou dommages-intérêts au bénéfice de l'une ou de l'autre des Parties.

V. Durée de la charte

Cette charte entre en vigueur au jour de sa signature pour une durée d'un an renouvelable un an par tacite reconduction.

Deux mois au moins avant la date d'échéance de la présente charte, les Parties se rencontreront, le cas échéant, pour convenir de la suite à donner au partenariat. La charte pourra ainsi être reconduite après un retour d'expérience favorable entre les Parties.

Fait à Reims, le 13 juin 2016.

Pour ARCA

Christophe VILLERS
Président

Pour GRDF

Franck WINTENBERGER
Directeur Clients Territoires Est